

LES CARTES BUSINESS

Pour le règlement facilité des dépenses de votre entité

PROFESSIONNELS

Vous voulez régler vos frais de fonctionnement plus facilement et gérer vos dépenses au quotidien tout en accédant à des offres privilégiées ? Les cartes VISA BUSINESS ou VISA GOLD BUSINESS sont faites pour vous.

L'ESSENTIEL

Des moyens de paiement qui vous accompagnent en France comme à l'étranger.

Une gamme d'assurances et d'assistance complète qui couvrent le dirigeant comme ses collaborateurs (2 collaborateurs maximum) pendant leurs déplacements professionnels.

Des plafonds de paiement élevés.

Des relevés statistiques et des offres privilégiées négociées avec des sociétés reconnues.

> LE PRODUIT

ÉLIGIBILITÉ

Toute personne morale titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Épargne peut disposer de cartes VISA BUSINESS ou VISA GOLD BUSINESS pour son dirigeant, tout collaborateur ou salarié dûment habilité.

FONCTIONNEMENT

> La carte VISA BUSINESS ou VISA GOLD BUSINESS simplifient vos dépenses quotidiennes :

- Des plafonds standard de paiement élevés :
 - Par défaut, votre carte fonctionne en débit immédiat. En option, vous pouvez bénéficier du débit différé.
- Des achats auprès des 950 000 commerçants affichant le sigle CB en France, ou auprès de plus de 24 millions de commerçants affichant le logo VISA dans le monde entier. De plus, vous avez la possibilité d'effectuer des achats à distance.
- Une fonction retrait d'espèces.
- Une mise à disposition d'un centre d'appel accessible 24h/24, 7j/7 pour la mise en opposition des cartes en cas de perte ou de vol.

> Vous maîtrisez vos achats professionnels :

- Un relevé statistique annuel avec classement de vos opérations par catégorie de fournisseurs,
- Un relevé des opérations par carte.



CAISSE D'ÉPARGNE

> Vous bénéficiez d'une gamme complète de services :

- Des garanties dédiées aux activités professionnelles : en cas d'aléas lors de déplacements professionnels, des assurances et une assistance médicale protègent vos collaborateurs 24h/24, 7j/7,
- Avec VISA GOLD BUSINESS, en cas de perte ou de vol, une carte provisoire valable deux mois est mise à votre disposition dans les 48 heures, avec la possibilité de dépannage cash et d'avance de fonds.

> Vous accédez à des offres préférentielles adaptées :

- Des offres négociées dans différents secteurs de prestation (location de véhicule, envoi express, téléphonie, etc.),
- Liste des partenaires disponible sur www.visa.fr/je-suis-pro.

Cette carte de paiement interbancaire, utilisable en France et à l'étranger, vous est remise accompagnée d'un Guide Partenaires avec l'ensemble des services professionnels et des avantages tarifaires, disponibles sur réservation via un site internet dédié ou par téléphone.

> INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Pour obtenir une carte VISA BUSINESS ou VISA GOLD BUSINESS, vous devez simplement souscrire un contrat (contrat porteur) avec la personne dûment habilitée à bénéficier de cette carte (titulaire de la carte). La carte Business sera rattachée au compte courant de votre entité.

Les assurances* rattachées à la carte sont des contrats de Visa Europe Limited souscrits auprès d'AXA par l'intermédiaire de CWI, entreprises régies par le code des assurances.

L'assistance médicale rattachée à la carte est un contrat de Visa Europe Limited souscrit auprès de Mondial Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

Les Cartes BUSINESS sont distribuées par votre Caisse d'Épargne. BPCE est un intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le N° 08 45 100.

* Informations non contractuelles, se reporter à la notice d'Information de la carte Visa Business et Business Gold. Les contrats d'assurances et d'assistance associés à la carte Visa Business et Gold Business sont des contrats d'assurances et d'assistance de Mondial Assistance et d'AXA France Vie et AXA France IARD France, entreprises régies par le code des assurances.

